

L'hon. M. FIELDING: J'espère que c'est le cas, mais nous verrons.

L'hon. M. KING: Lorsque nous discutons le projet du Grand-Tronc, l'autre soir, on a fait allusion à certains articles du "Journal of Commerce" et du "Commercial Bulletin." Je prierai le ministre de l'Intérieur de me permettre d'en parler, afin de corriger une opinion erronée. J'ai lu un extrait du "Journal of Commerce" et, plus tard, le ministre a dit que j'avais omis un certain paragraphe, que je n'avais lu que la partie de l'article qui me concernait.

L'hon. M. MEIGHEN: Si l'on me permet de continuer le débat ça et là, je n'ai pas d'objection. Il appartient au comité et au président de décider si nous devons commencer à discuter ce sujet.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: A moins que l'honorabilité de l'honorable membre soit en question, je demanderai à la Chambre de poursuivre la discussion à l'ordre du jour.

L'hon. M. KING: Avec toute la déférence que je dois au premier ministre intérimaire, je lui ferai observer que mon honorabilité est en question. Je ne prendrai pas plus d'une minute.

L'hon. M. MEIGHEN: Alors, l'honorable membre ne s'opposera pas à ce que l'on discute l'affaire de la "Dominion Cannery", car je l'assurerais que l'honorabilité de cette compagnie est beaucoup plus concernée que dans ce cas-ci. Cependant, il a soulevé une objection qui n'a pas été maintenue. Mais il veut que sa propre objection soit résolue dans la négative.

M. McMASTER: La "Dominion Cannery" ne fait pas partie de la Chambre.

L'hon. M. FIELDING: Toute affaire relative au Grand-Tronc relève de cet article, parce que les mots "au sujet de l'acquisition" comprennent toute l'entreprise, et quiconque le désire peut recommencer tout le débat. Je ne le veux pas, pour ma part.

L'hon. M. MEIGHEN: Le règlement de la Chambre défend de parler d'un ancien débat dans la même session.

L'hon. M. FIELDING: Je ne crois pas que le règlement s'applique à ce cas-ci. Les débats sur le Grand-Tronc ne font qu'un.

M. le PRESIDENT (M. Steele): Bien que le leader de l'opposition (M. King) puisse désirer certaines choses, et le ministre de l'Intérieur (M. Meighen), d'autres choses, je crois qu'il incombe au président de faire

[L'hon. M. Meighen.]

respecter le règlement de la Chambre par le comité. Tant que le règlement ne sera pas enfreint, le président n'aura aucune objection.

L'hon. M. KING: Le ministre a déclaré que j'avais lu certains extraits et que j'en avais omis d'autres volontairement.

En consultant le hansard non révisé du 4 novembre, on voit que le ministre (M. Meighen) a dit:

Mais il a eu soin de ne pas nous citer l'extrait en entier; il a expliqué à cette Chambre qu'il n'entreprendrait pas de nous lire le texte au complet, et tout naturellement il s'en est bien gardé; je prends sur moi de lire un peu de cette partie de l'article qu'il a semblé ne pas vouloir nous communiquer, et peut-être les honorables députés en comprendront mieux la raison.

Le ministre a fait la citation que voici:

Jamais auparavant semblable question n'a été soumise au secrétariat d'Etat. Quelques-uns semblent croire que la mainmise de l'Etat sur le stock du chemin de fer de Panama présente un cas identique. On a déclaré que le chemin de fer du Panama en tant que compagnie est sujet au même contrôle de la part du gouvernement pan-américain que toute autre entreprise privée, et il est probable que le gouvernement des Etats-Unis fera preuve des mêmes dispositions lorsqu'il s'agira du réseau du Grand-Tronc.

Cependant, il a omis de lire ce que je vais maintenant lire et qui fait partie du paragraphe venant après celui qu'il a lu:

Le Panama est dans une situation exceptionnelle, qui dépend de ses relations particulières avec les Etats-Unis, et les raisons qu'on pourrait alléguer par rapport au Panama, on ne saurait les faire valoir dans une controverse avec le Canada.

Le paragraphe que l'honorable ministre a omis de lire en m'accusant d'avoir omis, moi-même, de lire certains paragraphes, enlève toute force au paragraphe qu'il a lu et a cherché à faire croire à la Chambre que j'avais omis à dessein. Qu'on le comprenne bien, si je n'ai pas cité tout l'article, c'est parce que la partie que j'en ai citée était la seule qui eut rapport à la question. Cependant, je serai plus charitable envers l'honorable ministre qu'il ne l'a été envers moi, je ne dirai pas que c'est à dessein qu'il a négligé de lire la partie qu'il n'a pas lue.

L'hon. M. MEIGHEN: L'honorable député a lu un paragraphe représentant un aspect de la situation dont on pourrait peut-être s'inspirer pour justifier une intervention. Le paragraphe que j'ai lu est le seul qui exprime le but de l'article, parce qu'il y est dit que, tout bien considéré, il était probable qu'on serait d'opinion que le gouvernement américain n'aurait aucun